

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 94 (1997)
Heft: 1-2

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbaux

Fédération valaisanne d'apiculture

Rétrospective 1996

Chers amis apiculteurs et apicultrices, membres de la FVA, avec mes salutations amicales, recevez également tous mes vœux pour 1997!

Après une année 1995 particulièrement riche en événements pour les apiculteurs valaisans (intoxication d'abeilles par le Context, Apimondia, concours des ruchers), 1996 nous a permis de vivre une année un peu plus calme.

Affaire Context (suite)

C'est en 1996 que l'affaire de l'intoxication d'abeilles de Martigny à Sierre (125 apiculteurs touchés par le Context) a trouvé son issue au point de vue du règlement des indemnités. Le 7 octobre 1996, la Winterthur-Assurances nous informait que toutes les indemnités avaient été versées, conformément à l'accord intervenu avec la FVA, et que le dossier était clos.

Cette information nous a permis de reprendre contact avec Ciba, afin de donner suite à une proposition de la firme chimique, proposition visant à discuter avec les représentants du monde apicole valaisan de la question du traitement des arbres fruitiers. Les membres des comités des sections et les inspecteurs seront informés de la réponse de Ciba, dès qu'elle sera en notre possession. Cet aspect du problème nous apparaît très important et nous souhaitons vivement que cette rencontre puisse s'organiser car, nous le savons tous, protéger l'abeille tout en permettant aux arboriculteurs de protéger leur récolte c'est faire de l'écologie et de la protection de l'environnement de manière intelligente.

Récolte 1996

Elle fut riche, surtout en manne. Combien d'apiculteurs ont-ils été touchés par cette « manne » si mal nommée, quasiment impossible à extraire? Eh oui, cela aussi fait partie de l'apiculture. Fort heureusement, cette mélézitose ne fait que rarement son apparition dans nos hausses, sinon les rangs des apiculteurs se dépeupleraient encore plus rapidement... Dans certaines régions, les apiculteurs ont dû se contenter de hausses vides (au moins n'ont-ils pas été importunés par la manne). Enfin, quelques-uns de nos collègues ont eu le plaisir de récolter quelques kilos de notre délicieux miel.

Si nos hausses sont restées vides, ou remplies de manne, soyons conscients que, quelques kilomètres plus loin, d'autres collègues ont eu, cette année, un peu plus de chance que nous. Evitons donc d'émettre des commentaires désobligeants à leur égard, car la plupart du temps ces commentaires sont injustifiés (d'autre part, ils pourraient très vite se retourner contre leur auteur).

Lutte contre le varroa

Par décision des autorités fédérales, la lutte contre le varroa est désormais l'affaire exclusive des apiculteurs. Chacun doit savoir que des souches résis-



tantes au traitement à l'Apistan ont fait leur apparition en Valais, notamment dans le district de Sierre. Les conseillers apicoles et les inspecteurs ont été instruits à d'autres méthodes de lutte contre ce parasite. Il s'agira d'être prêt à agir avec d'autres moyens lorsque cela sera nécessaire. Nous vous demandons donc de suivre attentivement les conférences données lors de vos assemblées de section : vous serez ainsi armés lorsqu'il sera nécessaire d'utiliser des moyens autres que l'Apistan pour vous défendre contre le varroa. Ces moyens existent ; certains, comme le cadre à mâles, sont très simples d'utilisation, très efficaces et surtout parfaitement respectueux de l'environnement.

Relève

La vie de toute société dépend de l'intérêt de chacun de ses membres à assurer la relève. Que cette préoccupation soit aussi la vôtre : cherchez dès à présent à intéresser un membre de votre entourage à l'apiculture !

Soucis du comité

A titre de rappel, les cotisations que vous payez couvrent :

1. votre appartenance à la Société d'apiculture romande (SAR), comprenant : l'abonnement à la Revue, la cotisation à la SAR et à la Fédération suisse des sociétés d'apiculture (FSSA), pour Fr. 37.– par an ;

2. l'assurance vols et déprédations, ainsi que la surprime : le montant dépend du nombre de ruches ;

3. votre appartenance à la Fédération valaisanne d'apiculture (FVA). La FVA – les apiculteurs touchés par le Context peuvent en témoigner – intervient pour défendre ses membres, pour les représenter lorsqu'il est nécessaire de le faire (par exemple, à Apimondia, à Sion-Expo ou à Martigny, auprès des autorités cantonales ou apicoles, etc.) A remarquer que notre cotisation était de Fr. 1.– en 1887 (année de la fondation de la FVA) et qu'elle n'est que de Fr. 10.– aujourd'hui, en 1997, soit 110 ans plus tard !

4. votre appartenance à la section locale : cotisation allant de Fr. 5.– à Fr. 20.–, selon les décisions des assemblées respectives.

Comme vous pouvez le constater, ces montants sont modestes, surtout si on les compare à ceux d'autres sociétés (sportives, par exemple, où les montants des cotisations avoisinent souvent les Fr. 100.–, voire plus, sans tenir compte des abonnements de loto à vendre, etc.). Nous désirons évidemment éviter d'augmenter ces cotisations ; pour ce faire, chacun doit faire preuve de civisme en s'acquittant dans les meilleurs délais des montants dus ; cela nous évitera des frais de rappel fort élevés.

Merci à tous d'être attentifs à nous aider dans notre tâche, en n'ajoutant pas des soucis financiers à votre comité.

Les primes épizootiques encaissées ainsi que les montants pour les bandes Apistan ne sont pas des cotisations mais des montants dus en vertu de dispositions fédérales ou pour l'acquisition de moyens de traitement.

Enfin...

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, agi pour promouvoir l'apiculture. Je pense en particulier à Henri Gillioz, qui a tant donné pour l'élevage et la station de fécondation de Tovassière, et qui, suite à une longue maladie, nous a quittés en 1996.



A vous tous, je souhaite une excellente année 1997, avec des hausses débordantes de notre excellent miel ; et surtout un plaisir toujours renouvelé : celui de pouvoir vous occuper avec amour de vos chères abeilles !

Votre président :
François Juillard

Société d'apiculture de La Chaux-de-Fonds et environs

Assemblée générale du 31 octobre à la Croix-d'Or

Il est 20 h 15 lorsque Eric Aubry, président, nous souhaite la bienvenue et ouvre cette assemblée en nous présentant l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Correspondance et admissions.
4. Rapports du président, du caissier, de l'inspecteur cantonal adjoint, du moniteur-éleveur du contrôle du miel.
5. Cotisations.
6. Délégués.
7. Divers.

1. Appel

19 membres sont présents, alors que 4 sont excusés.

2. Procès-verbal

Lu par l'auteur et approuvé à l'unanimité.

3. Correspondance

Apimondia se tiendra en Belgique en 1997.

Lettre de remerciements émanant du Musée d'histoire naturelle aux sociétés d'apiculture du Haut, pour leur dévouement à l'exposition *Api BZZ...* qui nous apprend que 14574 personnes ont visité cette exposition. Deux nouvelles apicultrices sont admises à la société, M^{me} Christine Fontaine et M^{me} Elisabeth Müller.

4. Rapports

Rapport du président

Dans son rapport, le président demande à l'assemblée de se lever quelques instants afin d'honorer la mémoire de M. Edouard Frutschy, décédé au mois de mars.

Année noire, sans récolte, due à beaucoup d'orages fin juin, au froid et à la pluie toute la saison. La loque a fait son entrée à La Chaux-de-Fonds, et toutes les dispositions ont été prises pour enrayer ce fléau. Il termine son rapport en nous rappelant le traditionnel souper le 16 novembre.



Rapport du caissier

Claude Pittet nous donne un aperçu des comptes, qui se soldent par un bonus de Fr. 365.50

Rapport des vérificateurs

M^{me} Rose Aubry nous donne connaissance du rapport de vérification et prie l'assemblée d'en donner décharge au caissier, avec félicitations et remerciements pour son excellent travail.

Rapport du moniteur

Rapide rétrospective du moniteur, qui relève quelques points forts de l'année : 18 mai, cours d'élevage aux Devins ; 28 mai, journée de pointage ; début juin, avec ces beaux jours excellents pour les premières ruchettes montées aux stations ; 21 et 22 juin, distribution de couvain aux membres désirant monter au Mont-Dard. Quelques chiffres de ruchettes montées aux stations et, pour terminer son rapport, Le moniteur lance un appel aux membres afin de former un groupe d'élevage et de monter aux stations ; sans oublier le Mont-Dard, afin que cette station subsiste.

Rapport du contrôle du miel

M^{me} Aubry nous donne quelques chiffres du contrôle du miel dans le canton : 13 contrôles pour 1850 kg de miel et 315 ruches ; moyenne par ruche ; 5 kg 873, alors que 862 labels ont été distribués.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

5. Cotisations

Pas d'augmentation prévue pour 1997, dit le caissier, ce qu'approuve à l'unanimité l'assemblée.

6. Délégués

Les délégués FCNA et SAR sont nommés ; il s'agit respectivement d'Angéline Martins et de Didier Gigon.

7. Divers

Une étude pour la prochaine course sera faite par Tschaby. Un film sur la construction du barrage du Châtelot et un autre sur la journée des familles terminent cette assemblée, close par le président à 22 h 15.

Le secrétaire : Didier Gigon

CANDI MELLIFÈRE BAILLOD

Pour un bon départ printanier, nourrissage stimulant, fabrication artisanale, pur sucre et miel du Jura neuchâtelois.

- Barquettes alu 8 - 11 - 3,5 cm (env. 300 g)
- Plaques pour ruches suisses 28 - 10 - 2 cm

P. Paratte, apiculteur

Grandes-Crosettes 15, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (032) 913 62 56

